



## **AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE CHANAT-LA-MOUTEYRE**

Par délibération du 16 décembre 2019, le conseil communautaire a décidé de mettre à disposition du public le projet de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la commune de Chanat-la-Mouteyre.

Ce projet a pour objet de modifier :

\*le règlement graphique pour une réduction de la zone Ap au profit de la zone A.

Le dossier et les pièces qui lui sont annexées seront déposés au siège de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans – 8 rue Grégoire de Tours à Riom et à la mairie de Chanat-la-Mouteyre – 12 route de Clermont à Chanat-la-Mouteyre, du **09 janvier 2020 au 10 février 2020** inclus afin que chacun puisse les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier de mise à disposition pourra également être consulté du 09 janvier 2020 au 10 février 2020 sur le site internet de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à l'adresse suivante : <http://www.rlv.eu>

Les observations éventuelles pourront être consignées au registre déposé en mairie de Chanat-la-Mouteyre à cet effet, et sur le site internet de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans à l'adresse suivante : [enquete-publique@rlv.eu](mailto:enquete-publique@rlv.eu), du 09 janvier 2020 au 10 février 2020.